

# COMPTE-RENDU RÉUNION COMMISSION BIBLIOTHÈQUE D'ARCHIVES

26 MARS 2018 – Archives du département du Rhône et de la métropole de Lyon

La Commission des bibliothèques d'archives a tenu sa réunion annuelle le 26 mars 2018 aux Archives départementales du Rhône. Nous avons été reçus par son Directeur, Bruno Gallant et sa bibliothécaire, Fanny Eyraud, membre de notre réseau et ceux-ci nous ont réservé le meilleur accueil. Notons que Lyon et Paris ont été jusqu'à maintenant les villes phares de nos rencontres car elles sont les mieux desservies. Invité de marque, Pierre-Frédéric Brau, président de l'Association des archivistes français et directeur des Archives départementales du Puy-de-Dôme, nous fait pour la deuxième fois le plaisir et l'honneur de sa présence. Il précise que des petites réunions téléphoniques peuvent aussi être organisées par l'AAF, qui met la technologie adéquate à la disposition des commissions.

Sabine Souillard et Annie Prunet rappellent que fédérer les bibliothécaires d'archives demeure le moteur de notre groupe. Pour cela, il est impératif de se mobiliser et de participer à la vie du réseau : seule une énergie collective peut aider à l'aboutissement de nos projets.

Les objectifs de notre réunion consistent à mieux nous connaître, à nous donner le temps d'échanger, à renforcer la dynamique de nos activités et discuter de la mise en place d'une nouvelle journée d'étude.

La réunion débute sur le bilan de l'année 2017, se poursuit avec la vie du réseau et la matinée s'achève sur la proposition thématique d'une nouvelle journée d'étude. Après la pause déjeuner, l'après-midi se déroule autour des débats thématiques sur des thèmes choisis par les membres. La journée est clôturée par une très intéressante visite des Archives départementales du Rhône et de sa bibliothèque, menée par Fanny Eyraud et une de ses collègues.

## BILAN 2017

Le rapport moral fourni à l'AAF en début d'année permet de constater que le réseau continue de s'étendre. Il est aujourd'hui constitué de 75 bibliothécaires (environ 65 en 2016, 40 en 2015). Si ces chiffres prouvent que nous avons déjà rassemblé un grand nombre de bibliothécaires sur le territoire français, ce travail doit être poursuivi car il serait regrettable que des collègues isolés ne connaissent pas notre existence. Nous devons donc continuer à communiquer. Cependant, après quatre ans d'existence, la quantité est un objectif moins important qu'au tout début et, si nous ne l'avons jamais négligée, nous devons nous concentrer sur la qualité de nos démarches (soutenir, informer, échanger) et de nos actions (annuaire, fiches pratiques, etc.).

Le point fort de l'année 2017 fût bien sûr la **journée d'étude** « Bibliothèques d'archives et bibliothèques publiques, main dans la main » qui s'est tenue le 7 décembre 2017 aux Archives nationales. Si la journée fût un succès, en nombre de participants et de qualité des interventions, nous retenons le fait que celles-ci ont été un peu trop nombreuses pour permettre à l'assistance d'échanger.

Pierre-Frédéric Brau aborde le **statut de notre commission** : il l'avait fait évoluer de « groupe métier » vers celui de « commission » en 2017. Une réforme statutaire de l'AAF impactera bientôt la commission BA puisqu'à terme les commissions vont disparaître pour laisser place, à nouveau, aux groupes métiers.

Il est important, et agréable de souligner, qu'en 2017, quelques membres ont pris une part plus active dans la vie du réseau, en participant à la création de l'annuaire, en intervenant pendant la journée d'étude. La création par Sabine Souillard d'un comité de rédaction, chargé de la relecture de nos documents, fait partie de ces actions fédératrices. Ce comité est pour le moment constitué d'Anne-Laurence Hostin (AD de l'Ardèche), Alexandre Chevallier (AD Meurthe-et-Moselle) et de Gilles Masset (AD Charente-Maritime).

Un débat suit autour du **service du prêt à domicile en BA**. L'intérêt pour ce service monte en puissance que ce soit du fait des responsables de centres d'archives ou de leur bibliothécaire pour valoriser

les fonds des bibliothèques d'archives, faire venir de nouveaux publics ou même faire revenir les publics qui ont déserté les salles de lecture. L'intervention d'Eric Delpech (AD du Var) pendant la journée d'étude 2017 a prouvé qu'il était possible de mettre en place ce service sans danger et pour la plus grande satisfaction des lecteurs.

Le prêt à domicile a en effet été mis en place aux AD du Var depuis la rentrée de septembre 2017. Eric Delpech a su convaincre sa hiérarchie. S'il n'est pas d'usage de pratiquer le prêt à domicile en BA, des exceptions peuvent être faites car lire intégralement un livre en salle de lecture n'est pas évident. Ce service, dans l'expérience varoise, ne concerne que des documents récents édités depuis 2015. L'objectif n'est pas de générer une concurrence avec la médiathèque de la ville ou la BDP puisqu'une BA ne commande pas les mêmes livres qu'une bibliothèque de lecture publique. Les acquisitions de livres d'histoire visent un public averti (ex. : livres édités aux Presses universitaires de Rennes) et non le grand public (ex. : les livres de Max Gallo ou autre livre de ce niveau de recherche et de d'écriture et autres travaux plus grand public quant à la recherche et à la qualité d'écriture, souvent achetés par nos collègues des médiathèques). La généalogie, et surtout la psychogénéalogie très en vogue actuellement, est une autre spécificité des BA. Les livres prêtés doivent être achetés en deux exemplaires, le premier est destiné à la salle de lecture, le second reste en magasin.

Ce service est plus facilement effectué avec un module de prêt mais il n'y en a pas toujours sur les logiciels d'archives. Il convient donc d'utiliser un logiciel bibliothèque. Sinon le prêt manuel reste la dernière option, car il peut s'envisager sur un petit nombre d'ouvrages : une BU rattachée à l'ADBS prêtait à une certaine époque jusqu'à 4500 livres avec des fiches manuelles ! D'une manière générale les services d'archives ou bibliothèques spécialisées qui ont introduit le prêt soulignent qu'il n'y a pas de documents perdus ou volés. Pour exemple de durée de prêt, la bibliothèque historique de la ville de Paris prête 8 documents pour 3 semaines. Pareillement à la BHVP, certaines bibliothèques patrimoniales prêtent des ouvrages parfois anciens quand elles disposent de plusieurs exemplaires.

Toutefois Pierre-Frédéric Brau émet une réserve : selon lui la pratique n'est pas au prêt mais plutôt au PIB / PEB, sur lequel il serait préférable de se concentrer. Le prêt à domicile est plus "délicat" et "il y a une frontière à passer", celle de la crainte de perdre des documents. Lors d'un PIB/PEB le document est prêté en consultation sur place... Mais le prêt entre bibliothèques concerne des documents rares et les bibliothèques d'archives ne font pas toujours partie du réseau BnF / CCFr qui gère ce service et doivent souvent faire appel au relais de la médiathèque. Il serait intéressant que les bibliothèques d'archives puissent intégrer ce réseau. En tout cas, la situation concernant la pratique du prêt évolue, et les bibliothèques des AD de Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, du Val d'Oise (qui dispose de l'outil Révodoc pour le catalogue et le prêt via la bibliothèque départementale) ainsi que du SHD réfléchissent concrètement à la mise en place de ce service.

Manifestement, au regard des exemples de BA qui se mettent au prêt ou qui ont l'intention de le réaliser, on peut présupposer que les bibliothécaires d'archives souhaitent franchir le pas...

## VIE DU RÉSEAU

### FICHES PRATIQUES

Un budget avait été accordé en 2017 par l'AAF pour la publication de **fiches pratiques**. Et le compte-rendu de la réunion annuelle 2017 proposait la réalisation des fiches pratiques suivantes : Laurence Carpentier : la valorisation ; Sandrine Cocca : les services et produits documentaires et les panoramas de presse ; Morgane Robquin : la bibliothèque professionnelle ; Annie Prunet : la bibliothèque en salle de lecture ; Anysia L'Hotellier : la conservation préventive ; Sabine Souillard : les collections ; AN : une nouvelle procédure pour les acquisitions.

Ces fiches n'ont pas été réalisées comme prévu. Cependant, de la matière existe sur le blog et à travers les échanges par messageries. Annie Prunet a rassemblé les données et, si elles ne constituent pas des fiches, elles peuvent cependant être mises en ligne sur le blog dans l'onglet Fiches pratiques et être enrichies au fil de l'eau.

Pour 2018, nous faisons le choix de nous concentrer sur une seule fiche et le choix du thème s'oriente naturellement vers le prêt à domicile. La rédaction sera collaborative : Sabine Souillard sera pilote de cette fiche et proposera une trame. Les membres intéressés pourront choisir un sous-thème qui les motive plus particulièrement. Sabine Souillard, Eric Delpech, Annie Prunet et Christine Blazic s'engagent sur un premier rendu début juin mais tout le monde est invité à collaborer ! Bien sûr, Eric Delpech saura alimenter cette fiche avec son expérience pratique innovante qui est un modèle avant-gardiste pour nous tous. Cette fiche sera publiée, après validation par le CA, en ligne sur l'espace « commission bibliothèques » du site de l'AAF, et sur le blog « Des livres aux archives » pour les non-adhérents.

## ANNUAIRE

Mis à jour fin mars 2018, l'**annuaire** de nos bibliothèques d'archives comporte désormais 31 fiches, publiées grâce à l'outil de publication Calaméo sur le blog et le site de l'AAF. La fiche de la bibliothèque des Archives nationales du monde du travail sera ajoutée au corpus actuel. Si des membres souhaitent que leur bibliothèque figure dans l'annuaire, ils doivent remplir la grille annuaire (en ligne sur le blog, 1<sup>er</sup> onglet du menu en haut à gauche). Les membres sont vivement encouragés à remplir et à envoyer leur fiche afin que l'annuaire soit représentatif du paysage national des bibliothèques d'archives. Par ailleurs, cet annuaire ne fait pas seulement office de signalement mais met aussi à la disposition de tous des informations importantes sur nos bibliothèques (type de SIGB utilisé dans les bibliothèques, par exemple).

## COMMUNICATION

Alice Grippon de l'AAF créé à notre attention un forum pour faciliter notre **communication interne**. Ce support vise à remplacer l'utilisation des messageries pour les échanges thématiques. Les membres ont été inscrits par Alice Grippon mais à l'avenir, chacun pourra s'inscrire plus librement afin que la liste s'autogère. Son adresse est : [aaf\\_bibliotheques\\_archives@listes.archivistes.org](mailto:aaf_bibliotheques_archives@listes.archivistes.org)

Jusqu'à maintenant, une modération a minima est faite par Alice, Annie et Sabine mais il n'y a pas encore eu beaucoup d'échanges ! Annie propose que les interventions autour de la fiche pratique sur le prêt en BA s'établissent par le forum. Anne-Laurence Hostin et Pierre-Frédéric Brau précisent qu'il faut absolument utiliser la fonction « répondre à tous » pour qu'une réponse arrive sur les messageries de tous les membres inscrits à la liste.

Si les courbes de fréquentation du blog s'avèrent peu importantes, cet outil n'en reste pas moins original et très utile.

Par ailleurs, Pierre-Frédéric Brau signale qu'un espace intitulé Immédiact sera bientôt mis en place afin de diffuser des comptes rendus ou signaler diverses informations.

Nous devons poursuivre notre **communication externe** : faire connaître notre réseau sur le plan national et écrire des articles dans la presse régionale demeure une action importante. Voir pour exemple les articles déjà en ligne sur le blog dans la partie « Presse : on parle de nous ! ».

## FORUM

L'AAF nous invite au **Forum des Archivistes 2019** !

L'annonce sur le site de l'AAF précise que : « *La troisième édition du Forum des archivistes qui se déroulera à Saint-Étienne les 3, 4 et 5 avril 2019<sup>1</sup> sera l'occasion de dresser le bilan des pratiques archivistiques actuelles, à l'aune de la question de la transparence, et d'analyser les perspectives à venir, tout en favorisant le dialogue avec les utilisateurs des informations que les archivistes contribuent à conserver* ».

*Antoine Meissonnier, président du comité scientifique, aura la charge de constituer ce comité, de problématiser le thème à l'étude, de lancer l'appel à communication, pour créer un programme*

<sup>1</sup> Et non pas les 20, 21 et 22 mars 2019 comme prévu initialement.

*cohérent et attractif.* » (In : <https://www.archivistes.org/En-2019-direction-Saint-Etienne-pour-le-prochain-Forum-des-archivistes>, consulté le 29/03/2018). Un aspect plus associatif avec des séances particulières auront lieu. Il y aura également un roman photo sur les archives. Le mot de P.-F. Brau : on y verra un côté "festif", ainsi pourquoi notre réseau BA ne songerait-il pas à organiser la "foire du prêt" ! Nous hésitons encore sur la forme de notre présence : un espace pourrait cependant être dédié aux BA avec un stand à visée pédagogique voire ludique. Nous pourrions aussi participer à des conférences ou à des tables rondes qui nous offriraient l'opportunité de présenter notre réseau en toute transparence ! Nous créerons à cette occasion un flyer sur les BA, avec logo de la commission BA/AAF. Nous décidons donc d'attendre l'appel à contribution et le planning pour pouvoir mieux nous positionner.

Un comité édition AAF sera bientôt composé de 3 groupes de travail, dont un consacré au site Internet : l'AAF envisage une **refonte de son site internet**, qui date de 10 ans : contenus et fonctionnalités seront revus. Actuellement, un toilettage et une mise à jour de l'outil sont réalisés.

Sur la demande de Pierre-Frédéric Brau, nous prévoyons d'échanger avec Dominique Naud, vice-présidente en charge du pilotage de ce comité, afin de faire le point sur nos besoins et nos projets et de nous intégrer à la réflexion. Si nos besoins tournent aujourd'hui autour de l'espace dédié à la Commission BA, et plus particulièrement autour de la création d'une plate-forme permettant de véritables échanges, du style Google Docs, un dialogue avec le groupe de travail dégagera certainement de nouvelles pistes. Chantier ultérieur AAF : un cahier des charges pour le développement ou l'acquisition d'un outil blog.

## PRÉPARATION DE LA JOURNÉE D'ÉTUDE 2018

Le succès de notre première journée d'étude en décembre 2017 et le soutien financier apporté par l'AAF nous encourage à préparer une nouvelle journée professionnelle pour l'automne 2018.

**Budget** : l'AAF accorde 1000 euros pour une journée d'étude, ce qui doit financer l'accueil café et les défraiements des intervenants.

**Thème** : sur la suggestion de Sabine, nous nous orientons vers le sujet de la documentation et de la littérature grise. Partir de l'évènement : « 40 ans de littérature grise », à la suite du séminaire de York en Grande Bretagne en décembre 1978 lors duquel les participants retiennent le terme de littérature grise pour désigner les documents souterrains... 2018 serait donc une date commémorative et une occasion de dresser un bilan, notamment dans nos structures. Problématique de la littérature grise : beaucoup d'articles mais peu de rencontres professionnelles, beaucoup de publications sur ce sujet mais sans trace de nos BA alors que nous en conservons énormément sous plusieurs formes (brochures, éphémères, mémoires universitaires, rapports, études en tout genre...). Il faut la mettre en valeur, la signaler à l'aide d'outils adaptés.

Outre cette proposition axée sur la littérature grise, les membres sont sollicités pour suggérer d'autres thèmes. Un temps de réflexion autour du choix du thème peut être accordé jusqu'à mi avril mais il faudra cependant assez vite travailler sur le montage : dégager des objectifs, identifier des sous-thèmes et rechercher des intervenants.

Si on décide de garder ce sujet sur la littérature grise, il faudra développer et affiner :

-définition « contemporaine » de la littérature grise : qu'est-ce que cela englobe ? comment la définir ? isoler ses limites ?

-choisir un vocable plus attirant et plus contemporain

-prendre en compte l'aspect numérique de la question

Des recherches doivent être faites par chacun pour dégager des problématiques...

**Intervenants** : afin de limiter les défraiements, on ne peut se permettre d'avoir beaucoup d'intervenants éloignés de l'endroit où la JE aura lieu. Paris et la région parisienne, vivier de professionnels du monde de la documentation, seront donc préférés. Première piste suggérée par Sylvie Le Goedic (AN) : voir du côté de la Documentation française.

**Lieu** : accessibilité et capacité d'accueil. Magali Etile (AD du Val-de-Marne) va se renseigner sur la possibilité d'accueillir notre JE. <sup>2</sup>

**Date** : automne ou fin de l'automne. Des dates sont déjà prises sur l'Agenda AAF. Il faudra trancher entre la semaine 42 ou la semaine 45.

**Organisation** : une éventuelle participation de la commission Bibliothèques spécialisées de l'ABF qui serait très enthousiaste pour participer au montage si le thème que nous avons choisi leur agréé. La forme de ce partenariat et une éventuelle participation financière de l'ABF seront à étudier.

## LES DÉBATS

### **Autour du désherbage de collections patrimoniales (dépôt légal, périodiques et monographies) – débat initié par Anne-Laurence Hostin (AD Ardèche)**

Le sujet comporte plusieurs enjeux : financier, matériel, professionnel et même éthique (mutualisation, plans partagés, archives essentielles, etc...). Il questionne aussi bien archivistes que bibliothécaires. Voici les retours d'expérience des bibliothécaires :

Anne-Laurence a désherbé 380 ml : presse locale et publications des sociétés savantes du 19e siècle avec beaucoup de doublons, des documents issus d'un leg d'archéologie sans caractère local et des Journaux officiels. Le désherbage des Lois et décrets, débats, questions-réponse a à lui seul libéré 100 ml.

Pour répondre à la question d'Anysia L'hotellier (AD du Calvados) les JO reliés peuvent être pilonnés, au risque de déplorer le travail de reliure, du moment que les numéros sont sur site. Les JO à données nominatives sont par contre à conserver sur support papier puisqu'elles n'apparaissent pas sur Internet. Pour rappel : les JO de 1870 à 1947 sont sur Gallica mais avec des lacunes. Un grand nombre de services départementaux d'archives ont choisi de désherber cette période-là, qui reste conservée aux Archives nationales. De 1947 à 1996 les JO sont conservés sur support papier ou sur Légifrance.

Pierre-Frédéric Brau (AD Puy-de-Dôme) pose la question du désherbage des périodiques dont les thématiques sont trop éloignées du fonds (exemple : bulletins des communautés européennes pilonnés). Réponse : oui on peut pilonner.

AD Calvados : désherbage de monographies, également sur les JO et Le Moniteur. Il existe un plan de conservation partagée en Normandie.

Sylvie Pontillo a désherbé Le Monde. Les numéros ont été récupérés par le journal...

Fanny Ayraud a désherbé Archéologia, qui a été récupéré par une bibliothèque, à sa grande surprise.

La BA des AN et celle de Seine-Saint-Denis désherbent mais avec prudence en ce qui concerne le JO.

Les BA des AD93 et des AD95 vont travailler communément sur des listes de titres de périodiques afin d'organiser un plan de conservation partagée-comprenant l'ensemble des BA AD Ile-de-France.

Certains membres ont pour projet d'entrer dans le CCFR (BA Ardèche et BA Oise). En effet, le CCFR est utile pour signaler les documents anciens ou remarquables, entre autres.

Les périodiques sont plus faciles à désherber que les ouvrages. Il est éventuellement possible de pilonner des livres sur le droit car trop génériques (ouvrages juridiques nationaux). Ces derniers sont à proposer à des BU (département droit) ou à des bibliothèques spécialisées. Les doublons peuvent être désherbés.

### **Autour de la conservation des bulletins municipaux – Débat initié par Alexandre Chevillier**

La récupération des bulletins municipaux est une mission difficile qui tient à cœur aux bibliothécaires des AD. Les mairies les transmettent rarement, les relances sont peu suivies d'effet. Les collègues chargés des inspections dans les communes sont aussi parfois chargés de les récupérer. Ces documents sont ensuite intégrés au fonds et parfois dépouillés par certains services. Le 15 juin dernier, François Giustianini (directeur des Archives des Hautes-Pyrénées) proposait deux modèles de lettres (AD avec BM aux alentours + sans BM) pour convaincre les communes de la nécessité de déposer aux AD leurs publications et celles des

---

<sup>2</sup> Depuis, Magali a pu nous confirmer qu'il était possible d'organiser notre JE aux AD du Val-de-Marne, à Créteil. Nous l'en remercions !



associations sises dans leur localité. Cette démarche menait à un gain de place d'un côté (désherbage) et à une augmentation des collections de l'autre (bulletins municipaux + RAA)... Comment se positionner ? Les BA, avec des BM proches (d'autant plus si investie du dépôt légal), doivent-elles se charger de ces collections de bulletins municipaux, particulièrement riches de contenu pour l'histoire locale ? Lorsque les bulletins municipaux sont produits au format numérique : comment les conserver ? Les imprimer ? Les conserver au format numérique ?

A la question d'Alexandre, faut-il garder les **bulletins municipaux** lorsque la BA est proche d'une médiathèque dépositaire du dépôt légal imprimeur, la réponse est non. Il est difficile de tout garder lorsqu'un département est composé d'une multitude de communes. Néanmoins, ne pas oublier que les BA, à vocation patrimoniale, ont une responsabilité sinon une obligation "morale" à conserver ces documents locaux. Ils contiennent une mine d'informations lorsqu'on les dépouille. Par ailleurs, il faut penser à organiser des campagnes de sensibilisation auprès des archivistes municipaux ou des services communication des mairies, afin de collecter les bulletins municipaux manquants pour compléter les collections. Si le thème de la littérature grise pour la JE devait être retenu, les diverses formes de publications des communes et des associations locales pourront être questionnées, y compris celle de leur éventuel (et futur ?) support électronique.

### **Retours d'expérience : informatisation et rétro-conversion des collections**

Beaucoup de bibliothèques d'archives ont une partie de leur fonds non cataloguée : Alexandre Chevallier est demandeur d'études liminaires, de différents processus possibles, d'idées de partenariat, de financements et d'aides pour rétroconvertir ses collections de sa BA.

Le meilleur moyen pour saisir l'arriéré est de demander l'aide de la DRAC ou de la BNF.

Au sujet de la gestion d'une bibliothèque d'archives, les logiciels archives sont peu performants. Avec un logiciel bibliothèque et un véritable SIGB il est possible de récupérer les notices, seule solution pour les fonds importants. Certains services renoncent à l'indexation matière, comme la BA des AD du Rhône qui utilise le logiciel Mnesys.

## **VISITE DES AD DU RHÔNE ET DE SA BIBLIOTHÈQUE**

La journée s'est terminée par la visite de la bibliothèque des Archives départementales du Rhône. Le bâtiment actuel des archives a ouvert en 2013, auparavant les fonds étaient conservés dans deux lieux distincts. A souligner : les revues vivantes sont séparées des revues mortes en magasin et de l'espace sur les tablettes est prévu pour l'accroissement de la collection pour chaque titre (stockage des années suivantes). Les revues issues de fonds privés sont rangées à part.

*Notes et rédaction de Virginie Gascon (AM Agde), Annie Prunet (AM Marseille) & Sabine Souillard (AD Seine Saint-Denis)*